

COMPTES RENDUS SUCCINCTS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

1. Rapport d'Orientation Budgétaire

Il s'agit du Rapport d'Orientation Budgétaire qui évoque notamment :

- l'absence de hausse des taux des impôts locaux
- l'absence de recours à l'emprunt en 2019, 2020 et 2021 après le désendettement total de la ville en 2018
- l'évolution des dotations de l'Etat : DGF et DSU
- l'évolution des autres principales recettes de fonctionnement
- l'équilibre budgétaire en fonctionnement et investissement
- la synthèse des priorités 2019 en fonctionnement et en investissement

2. Décision Modificative n°2 – budget principal

Il s'agit d'une Décision Modificative visant :

- A ventiler des crédits, à effort budgétaire constant, d'une opération d'investissement à une autre, ou d'une section à une autre.
- Et/ou à compléter, des lignes de crédits prévues au budget primitif

Vote : Unanimité

3. Délibération cadre Plans Pluriannuels d'Investissement

Cette délibération définit les objectifs et les types de PPI et PPIM. Ils sont répartis selon les trois types, ceux de type 1 destinés à la maintenance et réparations des équipements, de type 2 destinés à réaliser dans la durée des politiques environnementales, et de type 3 destinés aux remplacements ou à l'acquisition de biens mobiliers. Les montants des enveloppes affectées sont fixés pour le mandat.

Vote : 31 voix pour et 2 abstentions

4. Plan Pluriannuel d'Investissement pour les Matériels - Mobiliers

Ce PPI concerne le remplacement des matériels anciens par du matériel moderne, facilitant les manutentions et les et plus adaptés aux besoins de la ville.
Le détail de ce PPIM correspond aux matériels des services techniques, hors véhicules, et à celui des fêtes et cérémonies.

Il comprend également une part de mobilier pour couvrir les besoins des services municipaux.

Cette répartition pourra être modifiée en fonction des besoins et de la priorisation des opérations, notamment en termes de sécurité ou de changement liés à l'état du patrimoine.

Vote : Unanimité

5. Modification de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Une modification de la CAO par voie délibérative est nécessaire pour l'adapter à la nomination de Pascal Nys comme Président de CAO par voie d'arrêté.

Vote : Unanimité

6. Emploi non permanent à temps complet pour mener à bien un projet spécifique

Lors du précédent conseil, la délibération était proposée et validée pour créer cet emploi à temps non complet.

Mais, il s'avère que dans le cadre du dispositif de l'insertion professionnelle d'un sportif de haut niveau, il est possible de percevoir une subvention.

De ce fait, il est proposé de recruter le sportif de haut niveau sur un temps complet et faciliter ainsi son insertion professionnelle à partir d'un contrat et une rémunération basée sur un temps plein et permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Vote : Unanimité

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

7. Indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement

Dans le cadre de la crise sanitaire, il est possible que les assistants ou professeurs d'enseignement artistique sont appelés à effectuer des heures au-delà de leur temps hebdomadaire.

La délibération permet la rémunération de ces heures.

Vote : Unanimité

8. Recrutement d'un agent dans le cadre de l'exercice d'une activité accessoire

Le candidat retenu pour dispenser la formation au tonfa auprès des policiers municipaux de la ville, est lui-même policier municipal titulaire de la fonction publique territoriale.

Pour ce faire, ses interventions doivent être réalisées au titre d'une activité accessoire comme le prévoit le statut de la fonction publique territoriale.

Vote : Unanimité

9. Tableau des effectifs

Tableau reprenant les effectifs actuels. Une augmentation des adjoints techniques et des adjoints d'animation liée au renfort nécessaire en raison de la crise sanitaire.

Vote : Unanimité

10. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les bâtiments culturels

Un PPIM reprend l'ensemble des opérations et interventions prévus sur les installations culturelles de la ville pour la durée du mandat.

Certaines opérations sont déjà chiffrées et font l'objet d'une programmation au tout long du mandat.

Des opérations de maintenance sont également programmées chaque année.

Enfin, une enveloppe d'urgence est réservée aux opérations non prévues à ce jour, et pour toutes les pannes, dégradations, casses et autres dommages qui pourraient survenir dans les équipements culturels.

Ces enveloppes seront affectées suivants les besoins en cours d'année.

Vote : Unanimité

11. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les bâtiments sportifs

Un PPIM reprend l'ensemble des opérations et interventions prévus sur les installations sportives de la ville pour la durée du mandat.

Certaines opérations sont déjà chiffrées et font l'objet d'une programmation au tout long du mandat.

Des contrats annuels sont signés avec des prestataires sur certaines opérations. Ces contrats sont donc programmés annuellement.

Enfin, une enveloppe d'urgence est réservée aux opérations non prévues à ce jour, et pour toutes les pannes, dégradations, casses et autres dommages qui pourraient survenir dans les équipements sportifs.

Ces enveloppes seront affectées suivants les besoins en cours d'année.

Vote : Unanimité

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

12. Arrêt de la convention territoriale intercommunale de services aux familles 2018 – 2020

Le 21 février 2018, la CAF du Nord, la MEL, le Département du Nord, l'Etat et les communes de Hem, Roubaix et Lys-lez-Lannoy, ont signé une Convention Territoriale des Services aux Familles (CTSF). Cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

En 2020, de nouvelles modalités de financement apparaissent, ne permettant pas à la CAF de poursuivre ses financements.

Aussi, la Ville de Hem est dans l'obligation de dénoncer la CTSF conformément aux conditions de résiliation évoquées dans la convention.

Vote : Unanimité

13. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance Social et Petite Enfance

Ce PPIM fixe les dépenses de solidarité et de cohésion sociale pour le mandat à hauteur de 480 000 euros.

Vote : Unanimité

14. Remboursement des familles structure Petite Enfance

L'état d'urgence sanitaire que vit la France depuis le mois de mars à imposer un accueil gracieux des enfants des professionnels de santé. Il est nécessaire de rembourser les familles de soignants qui se sont acquittés de la redevance en prépaiement.

Vote : Unanimité

15. Remboursement des familles contrôle Caisse d'Allocations Familiales

Le Multi-Accueil de la Maison de la Petite Enfance a fait l'objet d'un contrôle de conformité au titre de la PSU sur l'exercice 2018, qui a engendré un avis de non-conformité avec ajustement financier et réserves.

Après vérification, il convient de rembourser 23 familles pour un montant total de 1 809,57euros.

Vote : Unanimité

16. Modification des règlements de fonctionnement 2020

Dans le cadre d'une mise en conformité, suite au contrôle CAF de l'activité du Multi-Accueil de la Maison de la Petite Enfance en juin 2020, il convient de réactualiser les règlements de fonctionnement et d'y apporter des informations supplémentaires pour une meilleure compréhension par les familles.

Vote : Unanimité

17. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance Restaurants scolaires et écoles

Afin d'assurer de bonnes conditions de travail et de bien-être aux élèves des écoles de Hem, l'objectif du PPIM Ecoles et Restaurants Scolaires est de s'attacher progressivement à « débétonner » certaines cours d'écoles pour lutter contre les fortes chaleurs et offrir ainsi des espaces de fraîcheur à nos jeunes enfants. Ce PPIM sera consacré à la modernisation et à l'entretien des établissements et restaurants scolaires. Le groupe scolaire De Lattre de Tassigny fera l'objet d'une rénovation en profondeur sur plusieurs années à partir de 2021. Le PPIM Ecoles et Restaurants Scolaires est ainsi doté, sur la durée du mandat, d'une enveloppe d'un montant global de 900 000 €.

D'autre part et afin de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves et de lutter contre la fracture numérique, il s'agit de mettre en œuvre un PPI visant à favoriser l'équipement numérique (Espaces Numériques Interactifs) de nos écoles. Les objectifs de ce PPI, qui respectent les recommandations édictées par le ministère de l'Education Nationale, dans le Livre Blanc du Numérique du 1er degré de 2019, sont notamment de développer les usages pédagogiques, favoriser l'intégration des outils

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

numériques dans la vie quotidienne des élèves et de leur famille et contribuer à diversifier les pratiques pédagogiques et à améliorer leur qualité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le PPIM Ecoles Restaurants Scolaires et le PPI Numérique scolaire 2021/2026, en respect du Guide des Orientations Politiques Hémoises.

Vote : 31 voix pour et 2 abstentions

18. Aide au fonctionnement versée aux structures d'accueil de jeunes dans le cadre de la prévention – Citoyenneté

Il est à noter qu'en 2020, les aides de la Ville de Hem, liées à la mise en place d'ateliers et séjours thématiques de prévention et de citoyenneté, par les structures jeunesse associatives du territoire, s'élèvent à 61 150 €. Cependant, l'absence de règle de calcul ainsi que leur organisation peut être source d'inégalité de financements entre les différentes structures associatives.

Ainsi, au 1er janvier 2021, l'aide de la Ville au fonctionnement, versée pour les séjours et ateliers de prévention et de citoyenneté, se base sur le calcul de la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) proposée par la CNAF. Celle-ci correspond à la prise en charge de 35% du prix plafond de la PS Jeunes, dans la limite du prix plafond fixé à ce jour par la CNAF, soit 20 000 €.

Par ailleurs, un Bonus Service Public (BSP) est versé à chaque structure proposant un élargissement de l'offre minimale de service public définie par la ville comme précisé ci-dessus. Ce BSP est basé sur un montant de 2 500 € pour toute augmentation du nombre de sessions d'accueil à raison de 25% pour les ouvertures en soirées, soit 92 soirées minimum par an, et 50% pour les ouvertures le Week-end, soit 24 samedis ou dimanches minimum par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter d'une part, le principe du versement de l'aide au fonctionnement aux structures associatives jeunesse, sur un mode de calcul unique et équitable, d'autre part, le principe du versement du Bonus Service Public aux structures associatives jeunesse comme énoncé ci-dessus, d'en autoriser le versement et de prévoir les crédits au budget.

Vote : Unanimité

19. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance Eglise

Les travaux de rénovation seront réalisés sur le bâtiment pour mettre en conformité l'ensemble des réseaux électriques, de chauffage, de sonorisation et d'éclairage.

La réfection des boiseries murales, de la fresque au-dessus de l'autel et la peinture intérieure seront engagées à partir de 2024.

Les aspects extérieurs du bâtiment, avec le traitement des murs, les menuiseries extérieures seront, eux, réalisés entre 2025 et 2026 pour correspondre aux travaux d'aménagements sur la place (circulation, trottoir, stationnement).

Vote : Unanimité

20. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les Autres patrimoines

Les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, non repris dans les autres PPIM thématiques, feront l'objet de ce PPIM.

Les aspects extérieurs des bâtiments, avec l'entretien des toitures, de l'isolation, des menuiseries extérieures ou de la mise en conformité électrique seront réalisés entre 2021 et 2026.

Vote : Unanimité

COMpte Rendu Succinct
Conseil Municipal du 12 Novembre 2020

21. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance Voirie, éclairage public et effacement des réseaux

Les travaux de voirie tiendront compte des aménagements liés aux modes de déplacement doux, la place du piéton sur le trottoir, les aménagements de sécurité aux abords des passages piétons et des parvis. L'éclairage public, remis à neuf avec le projet de Smart City, sera conforté dans les nouvelles créations et la mise en place de solutions pilotées et gérées pour maximiser les économies d'énergie. L'effacement des réseaux sera priorisé sur les voies qui nécessitent une intervention de voirie lourde pour mutualiser les travaux.

Vote : Unanimité

22. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance du Mobilier Urbains

Afin de compléter le mobilier urbain sur la ville, les installations de corbeilles seront réalisées avec une étude liée au type de matériel, sa contenance et sa facilité d'usage pour les opérations de collecte. Un mobilier spécifique, connecté, du type banc, pourra permettre de développer de nouveaux usages. Il sera intégré dans les opérations futures d'aménagement ou en complément de celles déjà réalisées. En complément de ce mobilier, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront implantées sur le domaine public pour permettre un maillage plus important du réseau de bornes actuellement en place sur la MEL.

Vote : Unanimité

23. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les Véhicules et matériels roulants

Le remplacement des véhicules se poursuivra avec une augmentation des véhicules propres et un changement de typologie en fonction des besoins. Les différents engins roulants sont inclus dans ce PPI.

Vote : Unanimité

24. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les voies et chemins multimodaux piétons, vélos... hors voiries

Les travaux de création de chemins prendront en compte la réalisation de chemins adaptés au territoire, complétés par une haie bocagère, intégrant le revêtement compatible avec la pratique du vélo et l'infiltration des eaux de pluie.

Les pistes cyclables réalisées seront identifiées comme « hors » voirie et présenteront un circuit à vocation de ballade, mais également de liaison entre le réseau des villes voisines et celui déjà en place sur la commune.

En fonction des usages, un éclairage pourra être mis en place sur les portions repérées en usage nocturne.

Pour 2021 le chemin du Trie est retenu avec la réalisation d'un chemin entouré d'une haie bocagère.

Pour 2022 l'axe est donné sur la liaison HEM / Saily.

Vote : Unanimité

25. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les Aides aux particuliers

Les aides accordées aux particuliers sont dédiées à l'amélioration de l'habitat avec la composante isolation, puis la réfection des façades et la mise en place de fosses de végétalisation en façade.

Un effort spécifique sera porté pour les aides à la mobilité avec une prime possible pour l'équipement en vélo ou trottinette à assistance électrique pour les membres du foyer résidents sur la commune.

Une aide pour la mise en conformité du système d'assainissement est à l'étude pour démarrer en 2022, cette aide sera liée à la conformité constatée par le gestionnaire du système d'assainissement non collectif (SPANC).

Pour la dernière année, et donc sur le budget 2021, le montant des aides intègre également celles liées au FISAC à destination des commerces – accessibilité et adaptation des commerces.

Vote : 31 voix pour et 2 abstentions

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

26. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour la plantation de 3000 arbres et forêts urbaines

Les plantations d'espèces locales, adaptées à l'évolution de notre climat et environnement, seront réalisées en accompagnement des travaux d'aménagement ou en installation isolée.

La ville complète son dispositif fort de plantation en continuant la démarche de 3 arbres plantés là où 1 arbre doit être abattu.

Les forêts urbaines, véritables poumons verts au milieu de la ville, permettront de disposer dans un environnement calme et apaisé d'un espace réservé à la biodiversité et régulateur du climat.

Les sites repérés sont le Parc du Centre l'espace arrière du futur Dojo, site Roux et la Tribonnerie 2, le long de la voie M6d.

Vote : Unanimité

27. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance Vidéo protection

Pour le déploiement de la vidéoprotection, les travaux seront réalisés selon le détail qui est déposé pour les années 2021 à 2023 en préfecture dans le cadre du dossier FIPD.

En complément de la vidéoprotection, le contrôle d'accès et la sécurisation des bâtiments sera déployé sur les années du mandat.

Vote : 30 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

28. Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour les Radars Pédagogiques

Les installations de radars pédagogiques seront planifiées entre 2021 et 2024, pour venir compléter le dispositif actuel en prenant en compte les sites repérés sur la ville et présentant un niveau important de risque de dépassement de la vitesse autorisée.

Vote : Unanimité